

5 juil 2017

18 Vaud et régions

Riviera Chablais

Premières pistes pour un parc d'activités industrielles

Saint-Légier
Deux portions du pôle stratégique de La Veyre seront développées en priorité. L'une cessera d'être une zone villas

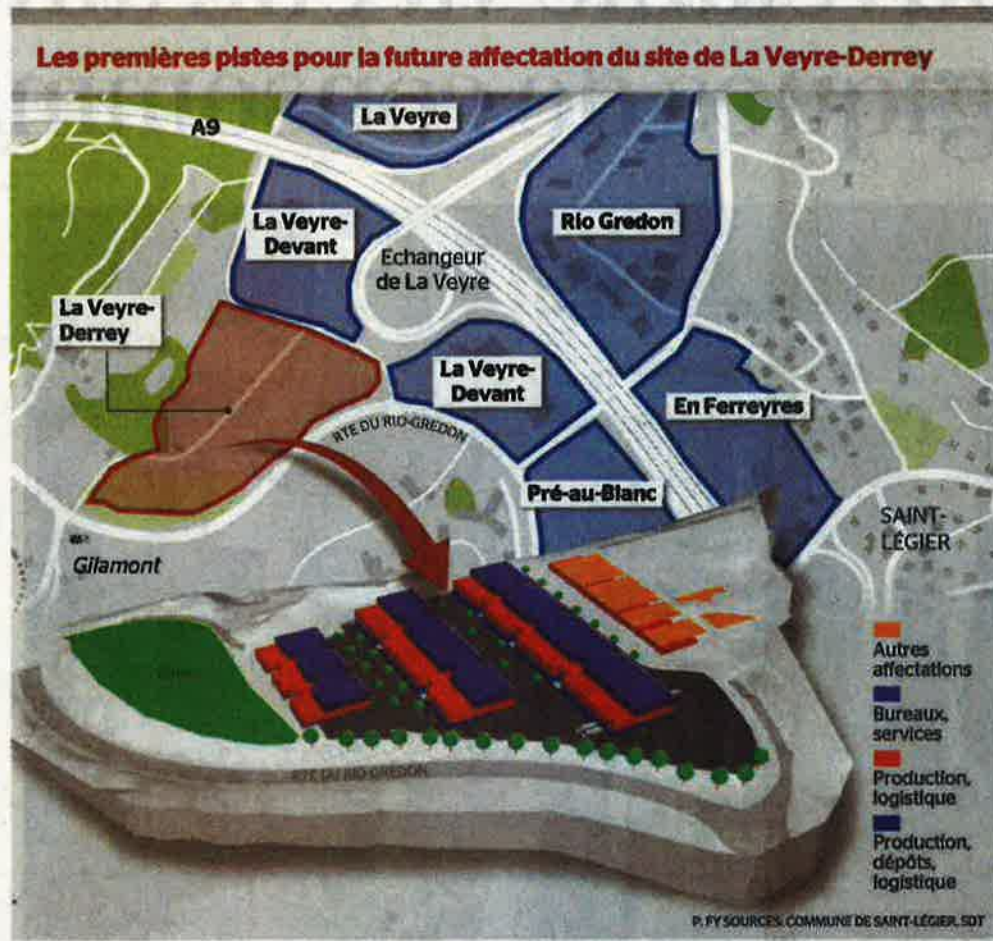
«Il y a urgence à trouver des terrains pour des sociétés.» Le conseiller d'Etat en charge de l'Economie, Philippe Leuba, a donné le la. Cette volonté d'aller vite s'est retrouvée dans les allocutions qui l'ont suivi, lors de la séance de la semaine dernière, à Saint-Légier. Cette soirée présentait les premières pistes pour ce qu'il convient désormais de nommer un parc d'activités industrielles, sur le site de La Veyre. Dans un avenir proche, nombre de sociétés doivent s'implanter là, sur ces terrains à la sortie d'autoroute.

Saint-Légier, qui les abrite, le Canton et la promotion économique de la Riviera (Promove) travaillent main dans la main pour ce pôle. Il est jugé prioritaire car considéré comme détenant le plus fort potentiel de développement économique de tout le canton. Vevey, l'un des propriétaires de terrains, coopère. «Je me réjouis de la collaboration avec Vevey, sa syndique en tête, que je remercie pour le changement de rythme, a souligné Alain Bovay, syndic de Saint-Légier. Ce n'est pas un reproche à l'équipe précédente! Simplement la Municipalité actuelle est devenue proactive.»

Augmenter la densité

Début 2016, les entreprises de la région avaient répondu à un sondage pour fixer les besoins. Une étude est toujours en cours. Les premiers constats montrent qu'il faut «démarrer immédiatement» sur deux secteurs: Rio Gredon et La Veyre-Derrey. Le premier est déjà une zone industrielle, qui accueille notamment des garages automobiles. L'Exécutif veut augmenter la densité, passant des 3 m³ actuels à 5 m³ par m². Des bâtiments plus hauts répondraient aux besoins des entreprises déjà en place, selon Dominique Epp, municipal en charge.

Quant à La Veyre-Derrey, elle était colloquée en zone villas, mais



est vierge de construction. Un changement d'affectation est donc prévu, pour que le site accueille uniquement des activités industrielles, tertiaires et artisanales. «Prioritairement des PME et des PMI, car pour les petits artisans nous cherchons d'autres solutions», a précisé Bernard Schmid, directeur de Promove. «Sur ce plateau devant les actuelles halles de tennis, nous voulons un usage le plus dense possible, car nous sommes conscients de la rareté des terrains. Les enjeux paysagers doivent cependant être pris en considération, notamment du fait de la présence de vignes sur la partie sud du terrain», a-t-il détaillé.

Les bureaux Nemaco et Nuesch Development ont planché sur «une nouvelle façon de concevoir ce foncier industriel, si rare, pour le rendre accessible financièrement et en adéquation avec les besoins», constate Lionel Eperon, chef de la

Promotion économique du Canton. «Plutôt que de procéder au coup par coup pour chaque parcelle, nous pouvons obtenir, grâce à une telle approche coordonnée en amont, une qualité dans l'architecture et l'implantation même pour ces activités liées à la production et à la logistique. Nous l'avons expérimenté récemment pour un projet d'envergure dans le port d'Amsterdam», explique Rembert Berg, administrateur de Nemaco.

Un tout coordonné

Les pistes avancées s'éloignent effectivement des images habituelles de zones industrielles, patchworks souvent chaotiques. La Veyre-Derrey devrait au contraire former un tout coordonné, avec des accès facilités. Dans les premières esquisses, la déclivité du terrain serait utilisée pour superposer les activités. Par exemple, les rez inférieurs (au sud) et supérieurs (au nord) con-

tiendraient les activités de production et logistiques, alors qu'un 1er étage côté nord accueillerait l'administration. Le tout avec vue sur le lac. «Mais la réflexion continue et le processus n'est pas figé», a insisté Bernard Schmid.

Pour le coût, Philippe Leuba a rappelé que le Canton pourrait payer une partie du prix de terrains en mains communales, pour autant que la Commune en question fasse de même. «Au-delà de 200 fr. le m², ce n'est pas supportable pour ces entreprises», remarque Lionel Eperon.

Quid des délais? Alain Bovay est optimiste et table sur 2019 pour la fin des procédures (nouveau plan de quartier et modification du plan général d'affectation). «Le Conseil communal souscrita sûrement à cette démarche régionale. L'emploi induit ne laisse pas indifférente la population.»

Stéphanie Arbolt